

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Monsieur Thierry WAUTERS

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 13/02/2026

N/Réf. : **BXL10003_754_PUN**

Gest. : **GM/PYL**

V/Réf. : **2043-0003/14/2025-563PR**

Corr DPC: **Pierre-Yves LAMY**

NOVA : **04/PFU/2010520**

BRUXELLES. Place Sainte-Gudule, 20 Cathédrale Saints-Michel et Gudule (= classée comme Monument)

PERMIS UNIQUE: Restaurer et conserver la verrière du jugement dernier de la cathédrale des saints Michel et Gudule de Bruxelles. Les travaux consisteront à restaurer la structure et les vitraux avec la mise en place d'une verrière de protection

Demande de BUP – DPC du : 21/01/2026

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 21/01/2026, nous vous **communiquons l'avis conforme favorable sous conditions émis par notre Assemblée en sa séance du 04/02/2026**, concernant la demande sous rubrique. *L'Arrêté Royal du 9 mars 1936 classe comme monument la Collégiale des Saints Michel et Gudule, à Bruxelles.*



Photo extr. du dossier de demande

La demande porte sur la restauration du vitrail monumental représentant le Jugement dernier qui orne la façade ouest de la Cathédrale des Saints Michel et Gudule. Le vitrail date de 1528 et a subi, au fil des siècles, plusieurs campagnes de restauration. Lors de la dernière grande restauration de 1950, un grand nombre de calibres de verre ont été doublés et le réseau de plomb a été entièrement renouvelé. Celui-ci est toujours en très bon état de conservation. En revanche, les meneaux en pierre présentent d'importants problèmes de fissuration et d'éclatement.

Le projet prévoit de restaurer le vitrail (restaurations locales, enlèvement d'une partie de verres de doublage,...), placer un vitrage de protection (à l'endroit du vitrail qui serait déporté vers l'intérieur) ainsi que restaurer les meneaux et les barlotières en introduisant un joint de dilatation .

Le projet a fait l'objet d'un accompagnement en amont de la part de la DPC et de la CRMS qui a émis plusieurs avis de principe à ce sujet¹. Dans ses avis, et bien que la CRMS restait réservée sur le phénomène de dilatation sectionnelle (non assimilable à une corrosion expansive) des barlotières qui provoquerait les casses observées, sans responsabilité des pressions dues au vent, elle approuvait les

■ ¹ Avis préalables du 07/07/2023 [BXL10003_711_PREA_Cathedrale_Jugement_dernier.pdf](#) et du 18/12/2023 [BXL10003_719_PREA_Saints_Michel_et_Gudule.pdf](#)

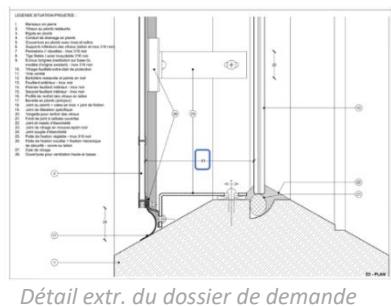
options de restauration et notamment la pose du survitrage et le placement des barlotières en ajoutant un joint de dilatation dans les meneaux.

La présente demande répond favorablement aux remarques formulées lors des avis précédents, notamment en ce qui concerne la conservation des vergettes, le traitement du cadre en laiton ou cuivre et la réalisation de mock-up.

Avis

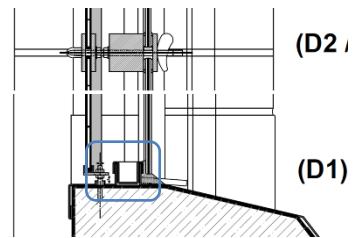
Le dossier est de grande qualité et s'appuie sur des études préalables exhaustives et approfondies. Il permettra de restaurer le vitrail monumental, de le protéger et de le conserver dans des conditions adéquates. Dès lors, la CRMS émet un avis favorable sur la demande moyennant les conditions techniques suivantes :

. Les détails montrent un vide de 81mm entre le vitrail et le vitrage de protection. Or, il est d'usage que le vide entre les deux vitres ne dépasse pas 35 à max.70 mm afin d'assurer une bonne ventilation. Dès lors, la CRMS demande d'adapter le détail pour que la largeur du vide reste inférieure à cette distance de 70mm. La réduction du vide améliorera par ailleurs la lisibilité des pierres, notamment des remplissages dans la partie haute des lancettes.



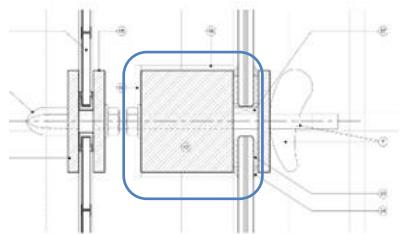
Détail extr. du dossier de demande

. Bien que le dossier prévoie la réalisation de tests d'étanchéité à l'air afin d'éviter la condensation entre les deux vitres, le risque que ce phénomène se produise ne peut être entièrement exclu. A cette fin, une gouttière est prévue entre les deux vitres, destinée à recueillir et évacuer l'eau de condensation. Le détail de ce dispositif doit être ajusté afin de collecter plus efficacement l'eau et d'éviter que les gouttes ne tombent à côté (élargir le dispositif - voir détail).



Détail extr. du dossier de demande

. Contrairement au dossier précédent, les barlotières existantes ne seront pas remplacées mais restaurées, ce qui est positif. Un joint de dilatation est prévu entre les barlotières et les meneaux afin d'éviter que les pierres ne se dégradent à nouveau. La CRMS recommande d'enrober d'une feuille de plomb la partie de la barlotière comprise dans la pierre, ce qui correspond davantage à une mise-enœuvre traditionnelle que le joint souple prévu dans la demande (voir CdCh p.31.60.18 et note explicative).



Détail extr. du dossier de demande

. La description du traitement anticorrosion à base de résine alkyde doit être revue. Ce traitement est à réaliser en deux phases distinctes :
– traitement anticorrosion proprement dit ;
– une ou plusieurs couches de protection et de finition.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYER ROOTS
Secrétaire-adjointe


S. VAN ACKER
Président

c.c. à : pylamy@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be